

2. De **Saint-Rogatien** (intersection de la route de Bourgneuf-D203 et de celle de Clavette-D108) à **La Rochelle/Villeneuve-les-Salines**



Variante 1 : Environ 7475 m - piste en site propre le long de la D 108 (700 m), rue du Vivier (275 m), puis piste en site propre le long de la D 108 jusqu'au rond-point en face de l'usine des cafés Merling (2000 m), puis contre-allées de l'avenue Paul Langevin et de l'avenue Joliot-Curie jusqu'au rond-point de la République (4500 m).



La piste qui longe la D 108 jusqu'au premier rond-point (route de Dompierre-sur-Mer) est agréable, protégée par une haie d'arbres. Son seul inconvénient est d'être trop rarement balayée et débarrassée de ses feuilles ou débris de bois tombés.

Le passage du rond-point est assez simple, la visibilité étant bonne.

On peut rejoindre la piste qui longe la D108 jusqu'au rond-point des cafés Merling par le chemin du Vivier. Ce passage est néanmoins souvent inondé l'hiver. La piste, le long de la D 108, est en gravillons blancs. Elle est rendue dangereuse à certains endroits par la visibilité réduite dans des virages à angles droits rasant des murs de clôture et assez peu agréable à cause du bruit venant de la route toute proche.



Surtout, cette piste est interrompue, un terrain ayant échappé à la propriété communale. Il faut donc revenir dans les lotissements de la rue du Berry, sans aucune signalisation, pour rejoindre le rond-point des cafés Merling.



Une fois là, il faut prendre la contre-allée autant dans l'avenue Langevin que dans l'avenue Joliot-Curie. Sans aucune indication. Les automobilistes ne sont d'ailleurs pas avertis eux non plus de la possibilité pour eux de rencontrer une circulation vélocipédique. Il y aurait pourtant largement la place de matérialiser au sol une voie pour les vélos.



Les automobilistes en provenance de l'avenue Langevin et voulant emprunter la contre-allée pour aller à Delphi ou à Promocash, sont-ils avertis que l'itinéraire cyclable contraint les cyclistes à traverser leur voie ?

Variante 2 : Environ 4075 m - piste en site propre le long de la D 108 (700 m), puis rue du Vivier (450 m), rue de la Caillaude (150 m), rue du Sablon (150 m), rue de la Garenne (300 m), rue des Poètes (75 m), rue des Troubadours (800 m), avenue Louis Lumière (150 m), rue du Muguet (400 m), rue des

Grands Champs (400 m), rue des Primevères (200 m), Grande Rue de Périgny (300 m).

Cet itinéraire, plus court est aussi beaucoup plus compliqué. Il implique des partages de chaussée fréquents avec les voitures et pas mal de franchissements d'intersections.

Variante 3 : Environ 4650 m - piste en site propre le long de la D 108 (700 m), puis rue du Vivier (450 m), rue de la Caillaude (450 m), rue du Poitou (200 m), allée de Saintonge (150 m) Rond-point en face les cafés Merling puis contre allée Avenue Paul Langevin et Avenue Joliot Curie jusqu'au rond-point de la République (4500 m).

C'est à peu près le même que la variante 1, avec l'inconvénient de la piste interrompue en moins, même s'il faut parfois un peu jongler avec les trottoirs.

Variante 4 : Environ 3975 m - piste en site propre le long de la D 108 (700 m), puis rue du Vivier (450 m), rue de la Caillaude (150 m), rue du Sablon (150 m), rue de la Garenne (300 m), rue des Poètes (75 m), le Mail des Coureilles (300 m), la rue du Péré (300 m), la Grande Rue (150 m), la rue du Canton (1000 m), l'église, la Grande Rue de Périgny (400 m).

Sur le Mail, rien n'indique où doivent passer les vélos : dans la rue avec les voitures ou dans l'allée avec les piétons ?

De la rue du Canton à l'église, l'itinéraire n'est pas encore complété. Il faut aussi emprunter la Grande-Rue sur une portion dangereuse entre l'église et le rond-point de la République.